

RÈGLEMENTS DU TIRAGE LOTÉRIE MSPL 2023-2024

1. La vente des billets pour le tirage débute le 15 décembre 2023 et se termine le 14 février 2024 à 9 h.
2. Tous les billets seront tirés à la Maison de soins palliatifs du Littoral, au 5445, rue Saint-Louis, 2e étage, Lévis, Qc, G6V 4G9, le mercredi 14 février 2024 à 10h.
3. Chaque billet donne une chance de gagner l'un des 10 prix suivants :
 - 3.1 Un (1) prix de 1 000 \$ en argent.
 - 3.2 Quatre (4) prix de 500 \$ en argent.
 - 3.3 Trois (3) prix de 250 \$ en argent.
 - 3.4 Deux (2) prix de 125 \$ en argent.
4. Pour participer au tirage de ces prix, tous les billets complétés devront être reçus au plus tard le 14 février 2024 à 9 h à la Maison de soins palliatifs du Littoral.
5. Les noms des gagnants seront publiés dans les médias choisis par la Maison de soins palliatifs du Littoral, sur son site Internet www.mspdulittoral.com et sur sa page Facebook facebook.com/MSPduLittoral
6. Les gagnants seront choisis au hasard et les chances de gagner dépendent du nombre de billets vendus.
7. Le nombre de billets émis est de deux mille (2 000) au coût de vingt dollars (20 \$) pour un billet, chacun numéroté de 0001 à 2 000.
8. Les tirages seront effectués sous la vérification de la direction de la Maison de soins palliatifs du Littoral.
9. La Maison de soins palliatifs du Littoral contactera les gagnants dans les 48 heures suivant les tirages. Deux (2) tentatives téléphoniques et une (1) tentative par courriel seront faites pour joindre les gagnants, qui auront 30 jours à partir de la dernière tentative pour réclamer leur prix.
10. Les prix devront être réclamés à l'accueil de la Maison de soins palliatifs de Lévis, 5445 rue Saint-Louis, 2e étage, Lévis, dans un délai de trente (30) jours. Le prix pourra, le cas échéant, être effectué par envoi postal d'un chèque.
11. Ce tirage est tenu au bénéfice de la Maison de soins palliatifs du Littoral, 5445 rue Saint-Louis, 2e étage, Lévis, Qc, G6V 4G9.
13. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché.

Restriction :

Pour participer à ce tirage, il faut être âgé de 18 ans et plus et résider au Canada.

Les gagnants doivent consentir à l'utilisation de leur nom et de leur photo à des fins publicitaires relatives à ce tirage, si les organisateurs le désirent.

Généralités :

Les personnes qui participent au tirage reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et acceptent de s'y conformer.

Les membres du comité organisateur du tirage ne sont pas responsables:

- des billets de tirage perdus, volés, retardés, détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés.
- de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation d'un prix.

RACJ No : 2061